

Chambre des communes

40e LÉGISLATURE, 1^e SESSION
Débutant le 18 novembre 2008

**Interventions de la députée de Saint-Hyacinthe – Bagot,
Ève-Mary Thai Thi Lac**

Mme Ève-Mary Thāi Thi Lac (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ):

Monsieur le Président, tout d'abord, je vais commencer par remercier la population de Saint-Hyacinthe—Bagot qui m'a réitéré son appui lors de la dernière élection. Je remercie également mon conjoint Réal, nos enfants Megan et Malte, mes collaborateurs ainsi que mon organisation pour cette réélection.

Je rappelle à la députée d'en face que les Québécois ont voté majoritairement, soit dans une proportion de 78 p. 100, contre le gouvernement conservateur. Notre mandat, nous l'avons obtenu de notre nation qui, de façon majoritaire, a élu 75 p. 100 de députés qui se présentaient sous la bannière du Bloc québécois, des élus souverainistes. Voilà notre légitimité.

Le Québec a bloqué votre majorité en cette Chambre. Respectez-le. Le Bloc québécois a fait des propositions relatives à cet énoncé économique. Plutôt que d'agir de façon responsable, le gouvernement a présenté un énoncé idéologique. Il a décidé de suspendre le droit de grève et de bafouer les droits des femmes.

Ma question s'adresse à la députée de [Renfrew—Nipissing—Pembroke](#). Pourquoi ne pas avoir repris aucune des mesures que ma formation politique a proposées au gouvernement afin d'éviter de perdre la confiance de la Chambre?